



## CARTOGRAPHIE DU TRI EST - VAR



**Identifiant du TRI** FRD\_TRI\_EST\_VAR  
**Région(s)** Provence Alpes Côte d'Azur  
**Département(s)** Var

### Liste des contributions des parties prenantes

<b>Mairie de Puget sur Argens</b>	Regrette que le cours d'eau de l'Aille n'est pas été cartographié au regard de l'importance du débit qu'il apporte sur la basse vallée de l'Argens.
<b>Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez</b>	<p>A produit une note détaillée de remarques sur les valeurs hydrologiques considérées et les projets de cartographies, commune par commune, événement par événement.</p> <p>La synthèse de cette note :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- regrette que l'hydrologie du Béliou n'ait pas été prise en compte dans la cartographie de l'événement fréquent et extrême (champ d'inondation commun entre le Bourrian et le Béliou), comme cela a été fait pour l'événement moyen (PPRI),</li> <li>- sur la commune de Cogolin : cite deux zones inondées en 2011 et 2012, non représentées comme telles dans la cartographie de l'événement fréquent (ZA de Font Mourrier et quartier des Hanches). Signale des incohérences sur ces mêmes secteurs, notamment avec l'emprise de l'événement moyen. Sur la carte de risques, manque les zones d'activités de Saint Maur, de Valensole et de Font Mourrier</li> <li>- sur la commune de Grimaud : regrette que les débordements du cours d'eau de La Garde (affluent rive gauche de la Giscle) ne soient pas cartographiés. Signale des incohérences entre les enveloppes de l'événement fréquent et celles de l'événement moyen (réalisé sur la base du PPRI).</li> <li>- Commune de Gassin : tracé du Bourrian à revoir (partie busé dans sa partie terminale), zone affichée en « blanc » non inondable à revoir sur la carte de l'événement moyen. Sur la carte des risques, manquent certains enjeux (activités commerciales au rond point des Cyclades, CC de la Foux, collège de Gassin)</li> <li>- commune de Sainte-Maxime : pas de remarque particulière pour l'événement fréquent et moyen (reprise des données PAPI). Regrette le manque des précisions sur les classes de hauteur d'eau pour l'événement extrême. Demande à ce que les futurs travaux mis en œuvre dans le cadre du PAPI complet (réduction de l'aléa par restauration capacitaire et création de zones d'expansion de crue) soient pris en compte lors de la révision des cartographies.</li> </ul>
<b>Mairie de la Motte</b>	Précise que les documents présentés sont cohérents par rapport aux études déjà menées pour l'élaboration du PPRI et au phénomène exceptionnel du mois de juin 2010.
<b>Mairie des Arcs</b>	Note que les tracés sont imprécis et ne donnent pas d'informations précises supplémentaires par rapport au PPRI et au PCS.
<b>Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nartuby</b>	Mentionne une liste de 4 secteurs inondés par des événements d'occurrence 10 ans non cartographiés pour l'événement fréquent, sur les communes du Muy, de la Motte, de Trans en Provence, de Draguignan et de Chateaudouble.

N'émet pas de remarque particulières sur les cartographies de l'événement moyen et extrême.

## Avis de synthèse et proposition de la DREAL PACA, après consultation de la DDTM83

### Rappel sur les modalités d'élaboration des cartographies du TRI Est Var

Les cartographies sur le TRI Est Var, réalisées sur la base des 13 cours d'eau sélectionnés en amont et à partir des données existantes portées à la connaissance des services de l'État, constituent un premier socle de connaissances sur les surfaces inondables de ce territoire.

Le principe d'utilisation des données diverses existantes, et de résultats d'études qui ont été menées à partir de modèles et/ou de données topographiques différentes, a pu aboutir dans certains cas à des incohérences entre l'emprise de chaque type d'événement (fréquent, moyen, extrême).

Seule une même modélisation complète de chacun des cours d'eau pour les trois types d'événement aurait conduit à une parfaite cohérence entre les différentes emprises (c'est le cas pour les cours d'eau sur lesquels l'outil CARTINO a été utilisé pour les 3 types d'événements).

Les cartes produites constituent néanmoins des éléments de connaissance, qui pourront être approfondis dans la suite de la démarche.

Les zones inondables sont caractérisées par des classes de hauteur d'eau (paramètre obligatoire demandé par la directive d'inondation). Effectivement, contrairement aux cartes de certains PPRI, les vitesses d'écoulement ne sont pas précisées. Cette information n'étant pas disponible partout, (et facultative pour la Directive Inondation), et de cohérence, il a été décidé de ne pas la représenter dans un souci d'homogénéité.

A noter que l'enveloppe des zones inondables par un événement fréquent est une donnée complémentaire à celles actuellement disponibles au sein des PPR et PCS. Elle constitue une aide à la décision utile notamment pour la planification en matière de gestion de crise et les actions de réduction de vulnérabilité.

### Amélioration de la connaissance et des cartographies du TRI Est Var

Ce premier état des lieux cartographique des surfaces inondables et des risques sur le TRI Est Var servira de base à l'élaboration de la future stratégie locale de gestion du risques d'inondation, dont la mise en œuvre d'un des axes « amélioration de la connaissance » permettra :

- la mise à jour de certaines études ;
- la prise en compte d'études existantes non identifiées lors du premier cycle de cartographie et d'éléments complémentaires (ex : cours d'eau non considérés dans le premier cycle de cartographie) ;
- la prise en compte des remarques formulées lors de la présente consultation n'ayant pu être intégrées, compte-tenu des délais contraints d'approbation des cartographies et des investissements complémentaires que cela aurait nécessité ;
- ou encore l'approfondissement de la connaissance sur certains secteurs (ex. conduite de nouvelles études)

Les cartes pourront faire l'objet d'une amélioration continue et ainsi intégrer d'éventuelles nouvelles connaissances ou la réalisation de travaux (sous réserve de compatibilité avec les hypothèses de prise en compte des ouvrages prévues par les textes relatifs à la mise en œuvre de la Directive Inondation).

### Conclusion

**Au regard des éléments présentés ci-avant, seules les cartes des surfaces inondables du Bourrian (mise à jour d'un secteur sur la commune de Gassin) et les cartes de risques liées au débordement de la Giscle, de la Môle et du Bourrian (intégration des enjeux complémentaires) ont fait l'objet de modifications.**

**A noter enfin, que les cartographies des surfaces inondables du Reyran pour l'événement moyen ont été mises à jour pour être totalement conformes avec le PPRI en cours d'élaboration.**